

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2687

présenté par

Mme Grangier, M. Allisio, M. Cabrolhier, M. Dessigny, M. Lottiaux, Mme Mathilde Paris,
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	20 000 000
Protection maladie	0	0
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
Nouvelle ligne de programme : Augmentation du salaires des aides-soignantes (ligne nouvelle) <i>(ligne nouvelle)</i>	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Cet amendement d'appel vise à augmenter le salaire des aides-soignantes.

Le métier d'aide-soignante consiste à garantir le confort physique et moral des malades en s'occupant de son hygiène, et en l'aidant dans les activités quotidiennes. Ce sont les soignants les plus proches du patient mais aussi de la famille de celui-ci, à l'hôpital comme dans les EHPAD et tous les ESMS.

Malgré un rôle essentiel, le métier d'aide-soignant est de moins en moins attractif. Et pour cause, l'aide-soignant travaille les week-ends et les jours fériés. Le travail de nuit est fréquent.

En 2022 et 2023, les instituts de formation n'ont pas réussi à combler toute leur place ouverte. En Bourgogne Franche-Comté par exemple, 63% des établissements rencontrent des difficultés à recruter et plus de 1300 postes en majorité d'aides-soignantes restent à pourvoir.

Pour répondre à cette urgence, il est nécessaire d'augmenter les salaires des aides-soignants, au delà de l'augmentation des seules périodes de nuit annoncée par le Gouvernement en septembre dernier.

Par cet amendement, nous demandons l'augmentation des salaires des plus de 200 000 aides-soignantes et donc symboliquement un transfert de 20 millions € en AE et CP de l'action 19 "Modernisation de l'offre de soins" du programme 204 "Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins" vers un nouveau programme intitulé "Revalorisation des aides soignantes". Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme ne pouvant être suffisante pour atteindre l'objectif décrit dans l'amendement. Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.